



«Peter Pan»

(Du Pré-ballet au Niveau V & Moderne Enfants + Jeunes)

DÉLAI D'INSCRIPTION LE 19 DÉCEMBRE 2024

En apposant ma signature je déclare vouloir participer aux spectacles " de l'Académie de Danse Igokat qui auront lieu le **samedi 21, dimanche 22, vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29 juin 2025** au **Centre Culturel des Terreaux à Lausanne**.

Je m'engage à être présent(e) à toutes les répétitions ainsi qu'à toutes les **représentations** indiquées ci-dessous pour garantir une bonne qualité du spectacle.

La direction se réserve le droit de refuser la participation au spectacle à tout artiste qui ne pourra pas assurer toutes les répétitions indiquées ci-dessous :

Les samedis **11, 18 et 25 janvier 2025**

Les samedis **01 février 2025**

Les samedis **01, 08, 15, 22 et 29 mars 2025**

Les samedis **05 avril 2025**

Les samedis **03, 10, 17, 24 mai 2025**

Le samedi **07 (Ascension) et 14 juin 2025**

Le jeudi **19 juin 2025** - Répétition placement sur scène - Centre Culturel des Terreaux à partir de 17h (à confirmer)

Le vendredi **20 juin 2025** - Répétition générale - Centre Culturel des Terreaux à partir de 17h (à confirmer)

Le samedi **21 juin 2025** - 1^{ère} " à 19h - Centre Culturel des Terreaux (horaires à fixer)

Le dimanche **22 juin 2025** - 2^{ème} " à 15h - Centre Culturel des Terreaux (horaires à fixer)

Le vendredi **27 juin 2025** - 3^{ème} " à 19h - Centre Culturel des Terreaux (horaires à fixer)

Le samedi **28 juin 2025** - 4^{ème} " à 19h - Centre Culturel des Terreaux (horaires à fixer)

Le dimanche **29 juin 2025** - 5^{ème} " à 15h - Centre Culturel des Terreaux (horaires à fixer)

Au moment de l'inscription :

Une somme de **120.- Fr.** est perçue pour les frais liés à la réalisation du spectacle.

Cette somme devra être payée en cash au moment où vous nous rendez l'inscription.

Cette somme est non remboursable si le (la) participant(e) se désiste, mais sera remboursée si, suite à la situation sanitaire, les répétitions ne peuvent pas avoir lieu.

Règlement :

- Aucune absence ne sera tolérée, après la 3^{ème} absence aux répétitions pour le spectacle, la direction n'autorisera pas le participant à poursuivre les répétitions et à participer aux spectacles.
- L'artiste doit être présent aux 5 spectacles et si cela n'est pas le cas la direction se réserve le droit de retirer celui-ci du spectacle.
- L'artiste déclare accorder son droit à l'image à l'Académie de Danse Igokat pour les photos et enregistrements vidéo pris et tournés dans le cadre des présents spectacles.

Les horaires des répétitions seront affichés sur le tableau de service ainsi que sur notre site internet www.igokat.com internet www.igokat.com dans la rubrique «Spectacles» en temps utile. Les répétitions seront les samedis à partir de 13h30 au plus tôt.

Lausanne, le Nom et Prénom (en majuscules) :

Taille de vêtements : Date de naissance + Âge du participant :

Cours suivi(s) durant l'année : Signature de l'artiste :
(Signature d'un parent pour les mineurs)